



Arnaque contrat prestation

Par Illo, le 30/01/2025 à 10:13

Bonjour,

je suis créatrice de contenu sur les réseaux sociaux.

Attention le problème que j'ai rencontré dépasse un peu mes pensées.

J'ai été contacté par une "société" de cashback en ligne (le principe est de rembourser une partie de la commande au client qui à commandé chez un de leurs partenaires).

J'ai donc été contacté pour faire plusieurs vidéos publicité en incitant les gens à cliquer sur un lien commerçant, passer leurs commandes et se faire rembourser 35% une fois validé.

Je devais gagner à travers cela une somme d'argent assez importante je cite 9600€TTC.

J'ai donc établi un contrat sur le site de Légal Place, étant une somme importante je préfère payer mes contrats, celui ci m'est bien revenu signé, paraphé. (J'ai les infos siret, adresse, ect) et un nom (d'un certain responsable marketing).

La vidéo à été tourné, publié une fois le contrat reçu, mais plus de nouvelles.

Aucune réponse à mes mails, évidemment l'argent n'a pas été reçu, mais la vidéo elle à été vue et des milliers de fois (si j'engage des poursuites je ne suis pas certaine de devoir la supprimer pour la garder comme preuve).

J'ai envoyé un mail ce matin, leurs demandant à l'amiable de regler ma facture, et là incroyable nouvelle, l'adresse mail n'existe plus, il à donc du supprimer son compte google dans la nuit.

Il a donc signé un contrat en usurpant sûrement l'identité d'une entreprise, j'ai essayé de contacter l'entreprise par d'autre biais, mais pas de réponse, je vais donc leurs envoyer un recommandé.

Que me conseillez vous à présent ?

Je ne lâcherai rien, un contrat à été établi, et je veux que ces arnaqueurs soient punis.

Illo

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2025** à **10:27**

Bonjour et bienvenue
S'agit-il d'une société domiciliée en France ?

Par **Illo**, le **30/01/2025** à **13:07**

Bonjour, tout à fait

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2025** à **14:03**

Je vous conseillerais de confier votre défense à un avocat en droit des affaires.